

Délibération n° 3

Objet : APD chaufferie bois

Date de convocation :
18 mai 2021

Date d'affichage :
18 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 25 mai à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Jean-Pierre ANGLAS, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire fait part des réunions du groupe de travail sur la création de la chaufferie bois et de son réseau de chaleur en présence du maître d'ouvrage. Après les résultats de l'étude de sols et de l'étude d'une variante (contournement de la gendarmerie) pour l'implantation du réseau de chaleur, il indique que le coût des travaux en phase APD - PRO s'élève à 598 062€ht.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- APPROUVE l'Avant Projet Définitif / PROjet concernant les travaux de construction d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur à hauteur de 598 062€ht,
- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser la procédure de consultation des entreprises pour le marché de travaux.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL